

Polychrome-édu

200 rue de Belleville

75020 - PARIS

tél : 06 28 69 38 09

Le 27 juin 2020 sur la plateforme Webex, sur l'invitation de Corinne Bourdenet, les membres de l'association Polychrome-édu sont réunis en assemblée générale.

Nombre de membres présents : 40

Elham Akian, Alice Avenel, Nora Berjotin, Sophie Bernard-Hamon, Corinne Bourdenet Vicaire, Séverine Braud, Pascale Brun, Caillou-Baudouin Marion, Chantal Calmon, Isabelle Claverie, Angélique Cogniaux, Virginie Couillard, Fabienne Delannet, Gwenaëlle Bérillon, Laurent Désert, Katia Despert, Caroline Dié, Valentine Diliberto, Marlène Faure, Denis Gaumé, Laurent Giouse, Gwenaëlle Gilbert, Claire Labastie, Marie-Thérèse Latuner, Véronique Lévy, Jérémy Lopez, Martine Marcuzzi, Majada Mouafiq Riffi, Christine Nonnotte, Éléonore Perrin, Murielle Perrin, Katelyne Pierre Santangé-li, Léandre Pillot, Sébastien PrévotEAU, Frédéric Rico, Armelle Samzun, Alexia Séchet, Aurélie « xmann », Sarah Ung.

Nombre de membres représentés : 8

Apers Virginie, Bernard Laura, Blancy Cyril, Brianti Olivia, Fany Rateau, Grégory Djaai, Marie-Laure Buisson, Guédet Jocelyne, Céline Maadini, Martine Martinetti → **49 votants**

Ordre du jour

- 1 - Renouvellement du bureau de l'association
- 2 - Les cotisations pour l'année 2020
- 3 - Bilan de la réforme des lycées pour nos enseignements cette année (enseignement optionnel sinistré, changement de pédagogie, effectifs importants en spécialité, appel possible à des collègues de collège...)
- 4 - Question de la désertification des enseignements optionnels artistiques dans les lycées et son rapport avec les inégalités sociales.
- 5 - L'inquiétude relative aux 2S2C.
- 6 - La mise en place de la pédagogie de la Réforme des lycées en terminale, notamment cette nouvelle épreuve qu'est le Grand Oral et ce nouveau type de sujet sur l'exposition.
- 7 - Les questions sanitaires de la rentrée (peut-être elles, déjà dépassées fin juin, selon la propagation encore du virus à ce moment) <http://polychrome-edu.fr/index.php/2020/05/12/protocole-sanitaire-en-arts-plastiques/>
- 8 - Les ressources existantes pour les nouveaux points au programme (ex : question de l'exposition et de sa scénographie, programme limitatif...)
- 9 - Parler de l'e-learning, blended learning et social learning : partage d'expériences et vérification que ce projet de loi retombe à plat comme un soufflé... ou pas.
- 10 - Proposition d'une rencontre possible à Paris fin octobre aux journées du BAL : apport culturel et plaisir de la rencontre.
- 11 - Cotisations etc.

1 - Ouverture

Élection d'un président de séance

Armelle Samzun est élue présidente de séance.

Approbation à l'unanimité

L'assemblée est présidée par Mme Armelle Samzun, membre actif de l'association

Secrétaires de séance : Fabienne Delannet et Claire Labastie.

Approbation à l'unanimité

2 - Changement de bureau

Membres sortants

Pascale Brun : trésorière
Laure Weil : présidente-adjointe et co-secrétaire.
Guillaume Weil : président-adjoint

Démission

Laure Weil : présidente-adjointe et co-secrétaire
Guillaume Weil : président-adjoint et webmaster
Pascale Brun : trésorière.

Nombre de postes à pourvoir : 5

1 poste de président adjoint avec délégation de signature et pouvoir sur le compte, 1 poste de trésorière avec délégation de signature et pouvoir sur le compte, 1 poste de co-secrétaire, 1 poste de webmaster, 1 poste de webmaster attachée à la ressource

Membres candidats :

Corinne Bourdenet : poste de webmaster, enseignante en lycée dans l'académie de Nancy-Metz.
Fabienne Delannet : poste de trésorière avec pouvoir sur le compte et délégation de signature, lycée La Colinière Nantes
Caroline Dié : poste de webmaster attachée à la ressource
Murielle Perrin : poste de co-secrétaire
Jérémy Lopez : poste de président adjoint avec pouvoir sur le compte et délégation de signature

Approbation à l'unanimité

Membres élus à l'unanimité :

Corinne Bourdenet : poste de webmaster (académie de Nancy-Metz)
Fabienne Delannet : trésorière avec délégation de signature et pouvoir sur le compte

Caroline Dié : poste de webmaster attachée à la ressource, enseignante au lycée Fragonard de L'Isle-Adam (académie de Versailles).

Murielle Perrin : co-secrétaire, enseignante au lycée Robert Doisneau de Corbeil (académie de Versailles).

Jérémy Lopez : poste de président adjoint avec délégation de signature et pouvoir sur le compte, enseignant en collège et en lycée en enseignement facultatif dans l'académie de Nancy-Metz.

Nouveau bureau

Claire Labastie : présidente avec délégation de signature et pouvoir sur le compte, Jérémy Lopez : président-adjoint avec délégation de signature et pouvoir sur le compte, Corinne Bourdenet : webmaster, Fabienne Delannet : trésorière avec délégation de signature et pouvoir sur le compte, Caroline Dié : poste de webmaster attachée à la ressource, Claire Labastie : secrétaire, Murielle Perrin : co-secrétaire.

Rappel des membres actifs : Cyril Blancy, Corinne Bourdenet, Marie-Laure Buisson, Fabienne Delannet, Caroline Dié, Gregory Djaă, Claire Labastie, Jérémy Lopez, Murielle Perrin, Fany Rateau, Paul Robert, Armelle Samzun.

Nous avons choisi la structure de l'association pour avoir une représentation. Nous nous considérons comme un collectif de vigilance qui doit être représenté et nous élisons des gens qui sont **administrativement responsables**. Changement l'année prochaine : Jérémy Lopez se présentera pour la présidence. En attendant, il travaillera avec la présidente actuelle, Claire Labastie. Jérémy est agrégé d'arts plastiques, professeur à Forbach en collège, en enseignement optionnel en lycée et à l'INSPE, en université.

3 - Changement de siège social de l'association

Dans le but de faciliter le transfert du compte sur Nantes et de préparer la transition avec le départ de la Présidente actuelle qui accueille le siège de l'association, il est demandé de transférer le siège de l'association.

Ancien siège social

Polychrome-edu
Chez Claire Labastie
200 rue de Belleville 75020 - Paris

Nouveau siège social :

Polychrome-edu
Chez Fabienne Delannet
2 rue Deurbroucq 44000 - Nantes

Approbation du nouveau siège social à l'unanimité

4 - Approbation des comptes

Nous avons actuellement 1562,00 € en caisse, entièrement alimentée par les adhésions des membres de Polychrome-edu.

Bilan : l'encaissement des chèques a été opéré cette année manuellement. L'adhésion va pouvoir, maintenant, se faire en ligne. Nous ne touchons aucune subvention de l'État, ce qui garantit actuellement notre indépendance, mais nous vivons avec peu de moyens.

L'adhésion est augmentée : elle passe de 10€ à 12€ .

En plus de Claire Labastie, Fabienne Delannet, Pascale Brun et Jérémy Lopez ont pouvoir sur le compte et délégation de signature.

Dans le but de faciliter le transfert du compte sur Nantes et de préparer la transition avec le départ de la Présidente actuelle qui accueille le siège de l'association, il est demandé de transférer le siège de l'association du 200 rue de Belleville 75020 au 2 rue Deurbroucq 44000 à Nantes.

Approbation des comptes à l'unanimité

5 - Fabienne Delannet : présentation et fonctionnement de l'association Polychrome-edu Pourquoi une association ?

A l'**origine**, créée dans l'académie de Versailles lors de la réforme du lycée en 2010, l'association a aujourd'hui 10 ans et accueille des adhérents essentiellement de lycée, mais aussi de collèges, et surtout de l'ensemble du territoire. La branche collège doit encore être renforcée avec Fany Rateau, Gregory Djaai et un prolongement dans le supérieur va être créé.

L'association : collectif ou groupe... Mais pas un syndicat dont l'approche plus large, inter-professionnelle et politique offre une vision de la société et propose une défense juridique des enseignants. L'association Polychrome est pour certains adhérents un complément à leur implication dans leur syndicat. Nous voyons la nécessité d'une structure associative pour **être identifiables dans le temps** autant que les autres associations disciplinaires artistiques (« APEMu » en musique, « Ailes du désir » en cinéma audiovisuel, « Paragone » en histoire des arts, Face/public en théâtre). Même si son fonctionnement est collégial, il nous faut une représentativité avec un.e président.e, un.e trésorier.e et un.e secrétaire élu.e.s en assemblée générale. Ces rôles doivent être pris à tour de rôle pour ne pas épuiser / abuser de l'engagement de chacun.

Objectifs de l'association

1/ Identifiée au niveau national, son but est de se faire entendre

- auprès des instances ministérielles et académiques : l'association est sollicitée régulièrement par le ministère à qui nous demandons des audiences, adressons des courriers... Le site indique nos actions, facebook indique les actualités et actions.

- auprès des médias (ex : *Café pédagogique*, ...) et associations (ex : fédération de parents d'élèves) => cela reste encore à renforcer.

- avec les autres associations nationales d'enseignements artistiques.

2/ Échanger des ressources pédagogiques, des cours via la « ressourceurie »

Sur le site qui renvoie à un padlet réservé aux adhérents dont le lien est donné quand l'adhésion est enregistrée. Ces ressources, étant nominatives, ne sont pas diffusables à tous, sauf avis contraire de son auteur.

3/ Echanger des informations (B.O. nouvellement parus, actualité artistique en lien avec les programmes) => ouvertes à tous sur le site, sur facebook

4/ Créer une dynamique de réflexion sur notre métier dans notre discipline => lors de rencontres, de mails, d'échanges de cours => Proposition de rencontre aux vacances de Toussaint au séminaire automnal du BAL (19-20 octobre 2020) puis 1 journée expo (21 octobre 2020), solution possible d'hébergement par des membres parisiens de l'asso)

Enjeux de l'association dans un contexte particulier

Constat : l'enseignant d'arts plastiques est le plus souvent isolé dans son établissement, seul représentant d'une discipline encore parfois mal comprise par ses collègues, chef d'établissement, gestionnaire etc. Il est de fait seul face aux transformations dans son enseignement, qui s'opèrent à tous les niveaux :

- Réforme du collège, du brevet et des programmes
- Réforme du lycée, du bac et des programmes
- Réforme de l'orientation et des affectations ParcoursSup
- Réforme de la formation et des concours d'enseignement => INSEAC
- EAC mis en place auxquels s'ajoutent les 2S2C du primaire au lycée.
- Derrière les transformations structurelles et de contenus se profile une transformation profonde, non seulement de la formation mais du métier voire de nos statuts.

Notre ambition

1/ avoir une vue surplombante inter-académique, inter-niveau, inter-établissement que nos administrations n'ont pas toujours, et ainsi rester en veille sur la mise en œuvre de ces réformes.

2/ Avoir une vision à long terme pour être force de proposition, même si pour le moment nous avons face à nous un gouvernement sourd à toute revendication, quand bien même il dit nous consulter.

Nos pôles de travail sont reliés à ceux du site et lors de votre renouvellement d'adhésion nous vous proposons en fonction de vos intérêts de vous y inscrire : « On l'a écrit » (courriers adressés aux IPR, Recteurs, DASEN-SAIO, IG, Ministre...) « Ressourcerie » (échanges de cours sur le padlet) « Ça s'enseigne » (réflexion sur le métier et les pratiques pédagogiques et didactiques ; mise en valeur de la richesse de notre enseignement) « C'est par là » (orientation) « C'est officiel » (lecture des B.O., décrets, programmes)

- Constat d'un nombre d'adhésions en augmentation. Le rôle de Polychrome-edu commence à être reconnu auprès des enseignants (effets de la réforme, du dynamisme du site pour ces derniers, ou des deux ?).

6 - La situation, les réformes

Isabelle Claverie, sur un sondage qui viserait à nous déprécier

Enseignante-chercheuse en arts plastiques à l'INSPE Aquitaine, à l'Université Bordeaux Aquitaine, membre du jury de nombreux concours, professeure au CNED.

- Un questionnaire a été rédigé et envoyé aux responsables des parcours Meef Arts Plastiques par Jean Delpech de Saint Guilhem (IG de l'éducation, du sport et de la recherche), Marie-Laure Lepetit (IG de Lettres) et Brigitte Flamand (IG d'Arts appliqués). Ce questionnaire faisait suite à une lettre de saisine de Christophe Kerrero, Directeur de Cabinet du ministre de l'Éducation Nationale. Il y était demandé de nouvelles préconisations pour l'enseignement des arts plastiques, dans le cadre de l'EAC (Éducation Artistique et Culturelle).

Le questionnaire, sorte de petit sondage assez indigent, oriente les réponses, à la demande de Christophe Kerrero, pour pointer des manques supposés dans notre enseignement : insuffisance en apprentissage du dessin, lacunes dans notre formation de l'esprit critique pour l'analyse des photographies.

Nous avons, dans une lettre ouverte adressée à ces I.G., dénoncé l'inadéquation de la démarche soutenant ce questionnaire. Notre Inspection Générale d'arts plastiques n'a même pas été consultée ! De plus, sa menée est scientifiquement très contestable, ne reposant sur aucune étude préalable, orientant la réflexion, alors que ses réponses visent à alimenter un remaniement des études en INSPE en arts plastiques. Enfin, ce questionnaire se base sur une vision archaïque de notre enseignement, centré sur la pratique du seul dessin et de la photographie dans un usage documen-

taire, comme si nous n'avions pas, dans nos programmes d'enseignement, une palette bien plus riche et plus affinée des modalités et effets graphiques ou photographiques.

Nous avons envoyé notre lettre ouverte aux responsables de l'INSPE et à la presse. <http://polychrome-edu.fr/index.php/2020/06/17/lettre-ouverte-des-responsables-de-formation-meef-arts-plastiques-au-questionnaire-qui-leur-a-ete-transmis-par-jean-de-saint-quilhem-inspecteur-general-de-leducation-du-sport-et-de-la-recherche/>

Pour ajouter à ce qui ressemble à un démantèlement de notre discipline, se crée une nouvelle école à Guingamp, l'IN-SEAC, visant à former les futurs intervenants dans les dispositifs d'EAC.
voir la pub ici : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/guingamp-22200/guingamp-une-video-pour-presenter-l-in-seac-6844260>

voir le discours du cnam ici : <http://presse.cnam.fr/communiqués/la-creation-de-l-institut-national-superieur-de-leducation-artistique-et-culturelle-inseac-approuvee-par-le-ca-du-cnam-1129645.kjsp>

Ceci se fait dans un contexte de **réforme du CAPES** car la structure du concours va changer en 2021. On prétend y injecter une dimension pratique accrue, mais en fait, en arts plastiques, une épreuve d'oral sera remplacée par un contrôle des connaissances administratives des candidats, de leur savoir-se-conduire-en-fonctionnaires-de-l'État. De ce fait, il va y avoir une grosse perte en contenu disciplinaire.

Par ailleurs, le Capes / Cafep subit une baisse drastique. Voici les chiffres précis :

2017 : 200 postes Capes externe + 35 postes Cafep

2020 : 115 postes Capes externe + 16 postes Cafep

Soit une baisse sur ces trois années pour le Capes de 85 postes , pour le Cafep de 19 postes, pour le Capes + Cafep de 104 postes...

Claire Labastie : présentation des 2S2C

Les 2S2C est un dispositif créé pour compenser le déficit de cours consécutif aux dispositions sanitaires liées à la covid 19. Dans les écoles, les lycées et les collèges, avec 15 élèves par salle, la moitié de la classe reste dans la nature. Il s'agit donc de demander aux mairies ou à la Région d'embaucher des intervenants qui seraient en communication avec les enseignants et qui feraient avec les élèves des activités sportives et culturelles.

Cet arrangement nous serait apparu plutôt positif, si le ministre de l'Éducation Nationale ne s'était exprimé le 2 juin 2020 sur BFMTV pour déclarer que le dispositif était prévu depuis longtemps, qu'il est destiné à se pérenniser et que la rigueur du système sanitaire permet d'en accélérer le processus. Et d'en détailler l'organisation : après la pandémie, les **cours d'enseignement général s'arrêteront à 14H l'après-midi**, les élèves suivront alors des activités, soit sportives soit culturelles, avec des intervenants. Or aucun cours ne sera supprimé. Mais comme les élèves sortent en moyenne actuellement vers 16H l'après-midi, il faudra bien supprimer des cours quand même. Le ministre ne le dit pas. Lesquels ? Une simple logique nous oblige à penser que seront évacués de l'École les cours d'arts et d'EPS.

Les intervenants seront bien plus mal payés que les artistes partenaires dans nos cours, la moitié à peu près (voir ci-dessous, intervention de Jérémy Lopez).

Si l'on considère le faisceau de faits et mesures convergents : la **déclaration du ministre du 2 juin**, la présence du directeur de cabinet du ministre dans le conseil scientifique d'un institut (l'IFRAP) qui n'a de cesse de vouloir **faire faire des économies à l'État**, et enfin la **loi de la transformation de la fonction publique** qui pourrait bien permettre un glissement de statut de la fonction publique nationale à la territoriale, on pourrait dessiner sans peine un scénario à peine paranoïaque d'externalisation de notre fonction hors de l'EN vers la fonction publique territoriale. Puis, avec la **baisse des postes mis au concours**, le scénario semble passer dans le réel.

Parallèlement, avec l'**enseignement optionnel** (enseignement facultatif) au lycée est dépouillé de son intérêt scolaire : le quotient en est d'à peine 1% au bac, alors que les élèves sont censé y passer 3H par semaine. De plus, les heures « à la marge » avec lesquelles les proviseurs dotent les heures d'enseignement optionnel (facultatif) servent aussi les besoins en dédoublement, très importants en lycée avec les classes de 35 élèves. Autant dire que les disciplines se les arrachent, et que la priorité de ces heures va plutôt vers les besoins en langue, en TP en chimie et physique, et dans ces cas-là, on commence par réduire les heures en enseignement optionnel, puis à terme on le supprime.

En revanche, en **enseignement de spécialité**, les effectifs gonflent. Malheureusement, les lycées où il est enseigné sont insuffisants pour répondre à la demande sur tout le territoire. Voir aussi le site de polychrome : <http://polychrome-edu.fr/index.php/2020/05/29/2s2c-le-dispositif-sport-sante-culture-civisme/>

Toutes ces réformes : réforme des lycées, réforme du Capes, pérennisation du dispositif 2S2C et loi de transformation de la fonction publique <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2019/05/23052019Article636941938000698484.aspx>

aboutissent à une **grande confusion**. Mais il s'en dégage des tracés qui, si on les suit et si on aboutit au terme d'un faisceau convergent de faits et de mesures, ne sont pas obscurs : une **externalisation** de nos enseignement hors de l'Éducation Nationale, une **accentuation massive de l'inégalité de l'offre publique d'enseignement des arts sur le**

territoire, une dégradation de cet enseignement, voire sa **dénaturation** en « activités », en « animations ». Le tout permet de grandes économies à l'État, mais casse des enseignements qui participaient depuis le 19e siècle à la formation du citoyen.

On peut maintenant se poser des questions de stratégie pour être efficaces dans notre lutte. Sachant que nous avons mardi 30 juin été invités tardivement à une audience au Ministère par Commission Supérieure des Programmes et sa présidente Souad Ayada, nous avons besoin de recenser de façon large les questions que posent notamment la mise en oeuvre des nouveaux programmes, mais pas seulement.

Isabelle Claverie (Université de Bordeaux)

Un des autres problèmes posés par les 2S2C, c'est que les élèves n'auront accès à un apprentissage que sous la forme de préparation d'événements. Le temps extraordinaire ne doit pas dévaluer le travail de fond du temps ordinaire de l'apprentissage. S'il y a un aspect excitant et nouveau, si le côté ludique restaure l'estime envers eux-mêmes des élèves, il y a un revers, c'est que ces derniers ne se voient pas progresser, avancer comme lorsque l'apprentissage est régulier, ordinaire et réparti dans le temps.

Par ailleurs, pour résister à la pérennisation des 2S2C, on doit s'associer avec les profs d'EPS, qui sont nombreux, et dont les équipes sont actives et mobilisées.

Jérémy Lopez, président-adjoint (académie de Nancy-Metz)

Les intervenants de structures culturelles seront payés, dans le cadre des 2S2C à des tarifs bien plus bas que les artistes intervenant dans nos cours, à peu près la moitié : 110 euros. On ne peut pas dire que les artistes se retrouvent avantagés non plus dans ce dispositif. En effet, actuellement, les partenaires culturels sont rémunérés par la DRAC entre 40 et 60 euros de l'heure, selon les académies.

Claire Labastie : stratégie face aux 2S2C

En dehors de la liaison possible avec les professeurs d'EPS, avec les autres arts, on peut considérer que s'adresser à l'AMF, l'Association des Maires de France, et lui demander d'encourager les maires à résister à une pérennisation du processus, pourrait nous aider dans notre résistance. Nous tentons actuellement d'écrire une lettre commune avec les autres associations de profs d'arts (CAV, histoire des arts).

On ne peut évacuer le fait que tout est flou et confus, les discours contradictoires, ce qui, en général, n'engage guère à l'optimisme.

Il faut faire valoir la différence entre notre enseignement et les activités, les réalisations d'événements ponctuels, la gratuité de notre enseignement, et surtout la vocation de l'enseignement dans l'Éducation Nationale à l'**égalité** sur le territoire...

Sophie Bernard-Hamon : sur les dérogations des élèves de troisième (académie de Bordeaux)

En Dordogne, les pressions syndicales et les profs d'arts ont réussi à obtenir des dérogations pour les élèves de troisième souhaitant entrer en seconde en arts, bien qu'étant hors du secteur des lycées concernés.

Elham Akian (académie de Versailles)

Il faut alerter les parents d'élèves. Leur faire valoir l'anormalité du traitement des élèves refusés et la valeur de la dérogation.

Fabienne Delannet (académie de Nantes)

Dans le privé, on demande aux élèves de s'inscrire dès décembre pour l'année suivante, alors que dans le public il faut attendre fin juin pour savoir si on a été affecté ou pas dans un lycée public hors secteur ayant un enseignement artistique. Autant dire qu'une famille qui veut en avoir la garantie ira dans le privé si elle en a les moyens. Au sujet des dérogations, Polychrome a fait un gros travail l'an passé pour demander le changement des critères de dérogation (suivi du parcours de l'élève et non convenance personnelle) et alerter les recteurs des transformations de la réforme avec la suppression des EDE Arts visuels qui étaient dérogatoires <http://polychrome-edu.fr/index.php/2019/03/23/806/> Afin d'anticiper sur les refus d'affectation Polychrome a mis en place un questionnaire que les familles peuvent remplir. L'idée est de recenser ces refus pour se mettre en lien avec fédérations de parents et demander un changement de critère pour les spécialités artistiques.

<http://polychrome-edu.fr/index.php/2020/05/15/formulaire-eleves-hors-secteur-refuses-en-arts-plastiques/>

Gwenaëlle Bérillon (académie de Nantes)

Dans l'académie de Nantes, il y a une directive qui demande une lettre de candidature des élèves et stipule que ce ne sont que pour des convenances personnelles que les élèves peuvent demander à être inscrits hors-secteur. On ne sait pas quand envoyer les lettres, cela reste très obscur.

Dans les lycées de centre-ville, de toutes façons, c'est plein, l'accueil des élèves hors-secteur est impossible.

Elham Akian (académie de Versailles)

Stratégie : envoyer des courriers officiels au ministère, aux rectorats, etc., certes, c'est bien, mais cela ne suffit pas. Il serait très important de fédérer les forces vives, il faut lutter en restant droit dans nos bottes, taper du poing sur la table, défendre les AP.

Il faut faire valoir comme notre enseignement est progressiste, différent et comporte des avancées pédagogiques notoires. Il correspond à un projet idéologique pour l'école que nous devons promouvoir.

Nous devons mettre la pression sur le ministère, avec, probablement, des moyens pas sympas.

Gwenaëlle Gilbert (académie de Versailles)

Stratégies : pour nous faire entendre, nous pouvons manifester, faire appel à des artistes.

Nous pouvons diffuser des images, arroser des lieux ciblés avec des visuels forts, faire des performances et les diffuser sur internet.

Gwenaëlle Bérillon + dialogue entre profs

On pourrait détourner le « Voyage-à-Nantes », cet événement culturel qui investit la ville et ses environs.

- Souvenons-nous de cette performance qui avait été faite quand notre IG de l'époque, Jean-Yves Moirin, était passé dans un collège. Il marchait entre deux rangées d'élèves, et à son passage chaque élève, qui portait une bougie, soufflait dessus pour l'éteindre.

- Il faut demander à ce que soient financés les enseignements optionnels au lycée. Il faut trouver un moyen de faire reculer le rectorat. Nous rassembler : collèges, lycées, universités.

- Contacter les fédérations de parents d'élèves. La FCPE comporte 300 000 adhérents. Il faut aussi contacter les maires.
- Ils ne peuvent pas ne pas être touchés par l'inégalité d'enseignement artistique que l'on est en train de mettre en place sur le territoire. Quel est l'espace le plus égalitaire, celui du moins qui vise à l'être, avec des programmes nationaux, c'est l'école.

Isabelle Claverie

Quel est le meilleur lieu pour les apprentissages ? C'est l'espace de la classe. C'est en 2017 qu'est apparue la politique des EAC. Elle fait craindre une grande disparité sur le territoire.

Caroline Dié (responsable de la ressourcerie du site, académie de Versailles) :

Nous avons aussi les moyens de défendre les arts plastiques de manière positive. Il y a quelques années, j'ai réalisé des petites vidéos où les élèves témoignent de ce que représentent les arts plastiques pour eux. Elles pourraient être actualisées et placées sur le site dans une rubrique. D'autres projets analogues pourraient être proposés et présentés sur le site.

Claire Labastie (en réponse à quelqu'un qui mentionne JR)

JR, grâce au prestigieux TED Price qu'il a reçu aux États-Unis, propose, dans son *Inside/out Project*, de défendre des causes à travers le monde à l'aide de portraits photographiés très grands en noir et blanc des gens concernés. Laure et Guillaume Weil ont défendu par ce moyen leur enseignement de spécialité au Lycée Dessaignes à Blois. Des photos numérisées des élèves ont été envoyées à New York, à l'imprimerie de JR, et de grands posters sont arrivés par voie postale. Ils ont été collés par les élèves dans un endroit historique et emblématique : au pied du château de Blois. Une vidéo existe de cette performance collective, que l'on pourrait placer sur le site.

Corinne Bourdenet (webmaster, académie de Nancy-Metz)

Il y a un espace pour cela, des liens.

Des profs de l'académie de Versailles

La réunion le mardi suivant avec les IPR invite à donner son avis à propos des sujets zéros rédigés par les deux IG, Philippe Galais et Christian Vieaux. Ceux-là prêtent à la critique. Murielle Perrin et Armelle Samzun ont écrit leurs commentaires qu'elles ont formulé sous forme de tableau. Cyril Blancy a fait une analyse détaillée, presque linguistique des problèmes posés par les formulations mêmes.

- niveau trop élevé, demande inadaptée aux élèves, mais aussi aux enseignants, qui ne sont pas des experts en scénographie d'exposition.

Véronique Lévy (Académie de Nice)

Trop difficile, le débat sur art et technologie : il demande des connaissances que n'auront pas nos élèves au mois de mars.

Complexe à corriger, la note d'intention pour un projet d'exposition.

Elham Akian

Pour le programme, on peut se dire qu'avec la liberté pédagogique, pouvoir puiser dans un ensemble étendu de notions, c'est plutôt positif. Encore que le côté spiralé, réticulaire, peut donner à penser, et pourquoi faire des rallonges en reprenant le même vocabulaire que l'année précédente ?

En tout cas, il nous oblige à harmoniser nos pratiques. Mais la gamme des cours possibles peut être vertigineux : il y a des variations de points de vue sur une même question. On risque de perdre une spontanéité, une souplesse d'approche des notions et une ambition artistique. Les épreuves resserrent les contraintes.

Fabienne Delannet

L'an dernier, nous avons eu, lors d'une précédente consultation, une explication de cet aspect spiralé des programmes. L'aspect spiralaire est la poursuite des programmes de collège, mais l'écriture des programmes de la DGESCO la rend illisible. Ces programmes de lycée deviennent la base des épreuves des concours et donc constituent aussi l'identité de la discipline, c'est pourquoi ils sont si complets. En revanche il est bien dit que l'on a à puiser dedans et non à les épuisier.

Claire Labastie

En fait, les IG ne font pas exactement ce qu'ils veulent. Ils écrivent des programmes qui doivent entrer dans une cohérence globale au sein des enseignements artistiques. Il semble que ce soient d'abord les programmes en musique qui ont pris cette forme spiralée, puis les autres l'ont adoptée. Et la Dgesco a demandé une réécriture des programmes sous forme linéaire.

Elham Akian

Malheureusement, les sujets zéro insistent sur la scénographie : les deux derniers sujets au choix se referment sur le dispositif scénographique d'exposition. On sait que souvent le plasticien se positionne par rapport à un lieu, mais ici l'œuvre en est indépendante. En plus, créer un dispositif scénographie pour une seule œuvre, c'est très restreint.

L'évaluation muséographique ne devrait pas être nécessaire pour le bac.

Il est dommage que l'on ne puisse changer les épreuves : publiées au B.O., on ne peut plus les modifier pour l'année prochaine. En tout cas, ici il s'agit plus de mener à des métiers de la culture que d'évaluer un savoir-faire en arts plastiques.

Enfin les formules rédigées sont trop difficiles à comprendre : c'est un facteur d'inégalité entre les candidats issus de milieux modestes et ceux qui sont des héritiers culturels. Quant au cadavre exquis, si on n'en connaît pas la procédure, on tombe à côté du sujet, et si on la connaît, il suffit de l'énoncer platement.

Il faut aussi poser le problème du carnet de travail qu'il faut envoyer 15 jours à l'avance, alors que les élèves en ont besoin, ce sont leurs dessins. Pourrait-on obtenir de ne pas les envoyer malgré la présence de cette consigne dans le B.O. ?

La suite est un dialogue, les noms n'ont pas été relevés.

- À Bordeaux, il n'y a pas besoin de les envoyer. On a obtenu que les élèves puissent les garder.
- Le problème des E3C en première est aussi à poser. Quel prof ? D'un lieu voisin ? Les convocations ne sont pas réglementaires, nous ne sommes pas payés en plus, si c'est comme pour les TPE. Les convocations pour les E3C sont issues des chefs d'établissement (comme les anciens TPE) mais pas du bureau académique des examens. Les syndicats ont soulevé ce problème. Il y en a assez du bénévolat. En plus, les élèves sont peu nombreux à abandonner la spécialité. Il faut alors se déplacer loin pour très peu de candidats.
- Nous ne sommes pas couverts s'il nous arrive quelque chose sur le trajet. Il n'y a aucun remboursement pour de longs trajets.
- Le problème des effectifs est à poser aussi. On ne devrait pas en avoir plus de 24. Mais il n'y a aucun texte là-dessus, c'est fini, y compris en chimie. Ce n'est que par tradition qu'on limite les effectifs, dits « effectifs contingentés ». Mais les dédoublements avec des heures rares, prises « à la marge », vont être de moins en moins faciles à avoir. Seuls peut-être les arguments sur les produits et les outils dangereux peuvent porter. Mais il faut se méfier, car on peut obliger les enseignants à sélectionner les élèves. Nous sommes pris dans un « double bind » : soit on perd des élèves, soit on en a trop. Quel mauvais choix faire ? Au sujet des effec-

tifs à plus de 35 élèves : <http://polychrome-edu.fr/index.php/2020/05/13/indemnite-de-sujction-pour-des-classes-ou-groupes-a-plus-de-35-eleves/>

- Des points restent peu clairs : la fiche pédagogique, est-elle différente pour chaque élève, dépend-elle plutôt du prof, des questions traitées ou du fonctionnement pédagogique ? Y écrit-on la partie du programme traitée avec l'élève et la classe, afin que le jury ne pose pas des questions trop éloignées de ce que sait le candidat.
- Autre problème, la double peine au Grand Oral pour les élèves qui ne savent pas ce qu'ils veulent faire l'année suivante. D'abord parce qu'ils vivent une sorte de malaise de ne pas se projeter dans l'avenir. Ensuite parce qu'ils vont être évalués dans les 5 dernières minutes de leur grand oral sur la relation qu'ils établissent entre la question traitée et leur orientation. Quand une inspectrice d'académie répond à une question sur ce problème, que c'est justement pour ces élèves-là que cette partie de l'oral est ainsi conçue, on comprend la logique qui prévaut, d'où s'absente toute psychologie. Si un élève ne sait pas ce qu'il veut faire plus tard, être évalué là-dessus l'obligera à se pencher dessus, puisqu'il obtiendra des points pour cela. C'est très cohérent, mais très décalé par rapport à la psychologie de l'adolescent.
- L'ordre du jour n'est pas épuisé mais la durée de cette AG étant déjà longue, il est proposé de renouveler ces RV à distance à la rentrée sur les points encore non abordés : comment utiliser la ressource et le padlet (Caroline) ? Quelle différence entre l'e-learning, blended learning et social learning (Corinne) ?

Fin de séance à 17h

Paris, le 22 août 2020,

La présidente, Claire Labastie

